



ÉTAPE, Équipe des transitions Adolescentes et de Prévention des Exclusions, est un dispositif public régional construit par le Département de Psychiatrie de l'Institut Mutualiste Montsouris, la Direction Inter-Régionale (DIR-PJJ) d'Ile-de-France/Outre-Mer de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Agence Régionale de la Santé d'Ile-de-France.

Dans une attention particulière aux moments de transition vécus par les adolescents confiés à la PJJ, ce dispositif vise à dynamiser et articuler les moyens sanitaires et éducatifs existants.



14, rue Froment, 75011 Paris
Tel : 01 53 42 36 15
mail : secretariat@etape.info
site Internet : www.etape.info



Ateliers Expression Musique

Pourquoi ?

Le dispositif ÉTAPE s'intéresse à l'histoire des adolescents les plus en difficulté.

Ceux et celles dont on parle peu ou trop, qui inquiètent les professionnels et débordent les institutions par leurs passages à l'acte, leur instabilité, leurs étrangetés psychologiques ou leur silence.

En proposant une médiation musicale ouverte à tous les services PJJ, nous souhaitons rendre cet outil de rencontre, testé dans notre cadre habituel, disponible pour ces adolescents-là, mais aussi l'ouvrir à tous ceux, moins « difficiles », qui souhaiteraient écrire un peu de leur histoire en musique.

La médiation musicale d'ÉTAPE se veut être un espace de création et de verbalisation, permettant d'exprimer des émotions qui souvent ne trouvent pas d'autres exutoires. Cet espace est protégé par la confidentialité et la liberté de parole. Il se fait avec un(e) jeune par session. C'est son lieu, son espace de création qu'il(elle) modèle, façonne à sa guise. La technique, le binôme d'Étape lui-même, les instruments ou tout autre artefact ne sont que des outils.

La musique appelle la proximité. Elle est apaisante et libératrice. Cette médiation est à penser comme un entretien « autrement » dont le binôme d'ÉTAPE est le catalyseur. Si elle vise à permettre aux adolescents de mieux se situer subjectivement, cet atelier peut aussi faciliter la rencontre entre le (la) jeune et son éducateur référent, qui est partie prenante de la médiation.

Comment ?

L'éducateur référent contacte un des responsables de l'atelier (M Sully ou M Bergami), un premier rendez-vous est organisé à Étape. Une fois un projet fixé, quelques séances d'enregistrement ont lieu dans le studio, situé à l'UEA La Fontaine au Roi, dans le 11ème arrondissement.

L'éducateur référent est présent (et actif) lors de ces séances, et la médiation se concentre sur la production d'une ou deux chansons (maximum). Le binôme d'Étape fournit les bases musicales sur lesquelles les adolescents enregistrent leurs paroles et leur voix, mais ils peuvent aussi s'essayer à la création avec un des instruments disponibles dans le studio. La fréquence des séances est d'environ 1 fois par mois, mais elle peut être ajustée autrement en accord avec l'éducateur référent et le(a) jeune.

Aucune compétence préalable n'est requise, seul compte le désir de s'exprimer musicalement.



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter !